

Réunion du 22 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2021

PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, M. HERBILLON Patrice, Mme DORIZON Betty, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. JACSON Fabrice, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne.

ABSENTS EXCUSES : Mme MICHAUT Bernadette et Mme BREJEON Gaëlle, qui ont donné procuration respectivement Mme DORIZON Betty et Mme BOISNIER.
Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

21-09-22-001 : Projets pour les logements communaux libérés

a) Logement de la poste : vente de l'ensemble immobilier

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement de la poste est libéré depuis le 15 Août 2021 et pourrait être vendu, conformément à ce qui avait été évoqué précédemment. Les services de l'association des maires du Département, ont confirmé que la consultation du service de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'était pas nécessaire et que la commune pouvait librement fixer le prix de vente.

Il est précisé qu'à ce jour, au moins deux personnes ont déclaré pouvoir être intéressées par l'acquisition de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à la vente de cet ensemble immobilier et charge la commission « Bâtiments » de prendre contact avec au moins deux agences immobilières afin d'en évaluer le prix.

b) Logement 20 rue des Ecoles :

Madame le Maire propose de remettre ce bâtiment en location et expose que son état actuel nécessite des interventions préalables pour le vider et organiser des travaux de remise aux normes.

Le Conseil Municipal, favorable à la remise en location de ce logement :

- charge madame le Maire de faire débarrasser le local,
- autorise la réalisation des travaux par les agents communaux,
- propose de mettre en place un contrôle plus approfondi des dossiers de demande de location.

c) Logement 12 place Jean Louis Noël :

Madame le Maire propose de réaliser les travaux nécessaires et d'étudier les possibilités d'aménagement, afin de proposer une location en meublé de ce logement.

Le Conseil Municipal approuve de proposition et charge la commission « bâtiments » de ce dossier

21-09-22-002 : Village de gîtes de La Ballastière

• **Travaux à programmer :**

M. Michel BOUHABEN expose que les gîtes construits entre 1978 et 1984 avaient bénéficié d'un important programme de travaux en 2000, et nécessitent aujourd'hui de nouvelles rénovations :

- poursuite des travaux de mise aux normes électriques,
- poursuite du programme de remplacement des portes extérieures,
- réfection des salles d'eau,
- réfection des terrasses,
- réfection des dessous de toit
- réfection des plans de travail des cuisines...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de poursuivre les travaux de mise aux normes électriques,
- d'ordonner les travaux de réfection d'une salle de bain,
- de faire chiffrer les travaux de réfection des terrasses

Ces travaux seront réalisés en interne par les Agents communaux.

Enfin, M. Michel BOUHABEN informe le Conseil Municipal que le début de la réalisation des travaux pour la remise en état du WIFI est planifié avec les services techniques, en semaine 46.

• **Étude pour l'externalisation du ménage :**

M. Michel BOUHABEN présente au Conseil Municipal un devis reçu de la société VITROLAV, pour les interventions de nettoyage des gîtes :

Intervention pour 1 gîte : 44.00 € H.T.

Forfait déplacement A/E : 40.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis et vote l'intervention de la société VITROLAV, lorsque plusieurs gîtes nécessiteraient une intervention le même jour.

21-09-22-003 : Bar de la salle de La Ballastière

M. Michel BOUHABEN expose que, par courrier LRAR, en date du 27 août 2021, Madame Sandra LAURENT a informé la Municipalité de son intention de mettre fin à la convention de mise à disposition du bar de la salle de La Ballastière, à compter du 1^{er} septembre 2021.

M. Michel BOUHABEN propose de ne pas appliquer la clause du préavis mentionnée dans cette convention et informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, un candidat à la reprise s'est fait connaître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas appliquer la clause de préavis indiquée dans la convention de mise à disposition,
- d'établir une nouvelle convention qui sera présentée au candidat à la reprise de l'utilisation du Bar de La Ballastière.

21-09-22-004 : Remplacement de la chaudière fioul de la Mairie

Mme le Maire rappelle qu'en juin 2018, le CRER a réalisé une étude pour le remplacement de la chaudière fioul de la Mairie par une chaudière bois.

En mars dernier, la société MIGEON a actualisé le devis pour l'installation de ce nouvel équipement.

Le coût de ces travaux est estimé à 31748.62 € HT, soit 38098.34 € TTC.

Mme le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet de financements extérieurs :

- La DETR : 40 %
- Le Département des Deux-Sèvres dans le cadre du Fonds d'Aides Chaufferie Bois : 20 %
- La Communauté de Communes 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de remplacement de la chaudière fioul de la Mairie,
- Valide le plan de financement de l'opération,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention.

21-09-22-006 : CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL RELATIVE A L'ECHANGE ET L'USAGE DES DOCUMENTS CADASTRAUX ET DES DONNEES COMPOSITES

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,

Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/09/2004 transférant la compétence SIGil au SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/07/2011 et 21/12/2015 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la décision du Président du SIEDS n°21-05-18-D-01-142 relative au renouvellement de 48 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2021,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la communauté de communes du Thouarsais du 06/07/2021 pour la prise en charge de la contribution syndicale SIGil des communes de son territoire,

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative *Système d'Information Géographique d'intérêt local*,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la contribution syndicale SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Considérant que la Communauté de communes du Thouarsais (CCT) s'engage à prendre en charge la contribution syndicale des communes de la CCT adhérentes au SIGil du SIEDS,

Le maire propose au conseil municipal de :

- Art.1 : Valider la contribution syndicale annuelle selon les modalités financières figurant annexe 1 prise en charge par la communauté de communes du Thouarsais,
- Art.2 : Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- Art.3 : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les trois propositions présentées.

ANNEXE 1 : Contribution syndicale pour la convention SIGil

**CONTRIBUTION SYNDICALE ANNUELLE
RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT SIGil
POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE SANZAY
PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

Commune de 1083 habitants*

Bases de la contribution communale	Contribution syndicale annuelle €
Communes de 1 à 500 habitants :	180
Communes de 500 à 1000 habitants :	400
Communes de 1000 à 5000 habitants :	700
Communes de 5000 à 10000 habitants :	1400
Communes de plus de 10000 habitants :	3000

Contribution retenue en € HT :	700
Contribution retenue en € TTC (TVA 20%) :	840

Contribution syndicale annuelle incluant** :
<ul style="list-style-type: none">- La mise à jour annuelle du plan cadastral- Le traitement des fichiers cadastraux- Le report des réseaux du SIEDS- Le report des données des partenaires SIGil- L'ajout des métadonnées - Restitution papier format A0 - Paramétrage et Accès à la plateforme du SIGil sur internet comprenant selon les compétences de la commune :<ul style="list-style-type: none">Le consultation du cadastre et visualisation des réseauxLa coordination de chantiers (Accords79)Le descriptif de la voirieLa gestion du patrimoine arboréLa gestion des ordures ménagèresLa gestion des dossiers d'urbanisme (SIGil'Urba) - La sauvegarde des données

*dernier recensement de la population INSEE en vigueur au moment du renouvellement de la convention de partenariat SIGil.

** suivant avis du Comité Syndical du 28 juin 2010

ANNEXE 2 : DONNEES MISES A DISPOSITION DANS SIGIL

Nom de la donnée	Producteur de la données/Détenteur des droits de diffusion	Format	Fréquence de mise à jour	Sensibilité de la donnée Organismes autorisés				
				Commune Intercommunalité Département	Etablissement Public (SDIS)	Service de l'Etat	Partenaire(s) ayant la même compétence	Autres partenaires de la convention
DOCUMENTS D'URBANISME	COMMUNE	SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
EQUIPEMENTS PUBLICS		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
CHEMIN DE RANDONNEES		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
PLAN DE DESHERBAGE		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓
PATRIMOINE ARBORE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
PAVE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
VOIRIE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
RESEAU D'EAU PLUVIALE		SHAPE	Continue	✓	✓	✓	✓	✓
ECLAIRAGE PUBLIC		SHAPE	Annuelle	✓	✓	✓	✓	✓

21-09-22-006 : Accueil de loisirs : Tarification des absences non justifiées

Mme Françoise BOISNIER rappelle que lors du vote des tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement, il était prévu que la Commission Municipale en charge des affaires scolaires étudie une tarification spéciale, concernant :

- L'absence de réservation préalable
- L'absence non justifiée d'un enfant inscrit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans l'attente de la rédaction d'un règlement intérieur, décide de facturer à taux plein les absences non justifiées.

Mme le Maire demande à la Commission en charge des affaires scolaires de concevoir rapidement un Règlement intérieur applicable à l'accueil de loisirs sans hébergement et à la restauration scolaire.

21-09-22-007 : Point sur le personnel communal

Madame le Maire informe l'assemblée de l'évolution de dossiers relatifs au personnel communal.

- **Mise en retraite d'un agent pour invalidité :**

Mme le Maire rappelle que le dossier est toujours en instruction à la CNRACL et que dans l'attente, l'agent est placé en disponibilité d'office, avec maintien de son salaire à demi-traitement.

- **Démission d'un agent :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier LRAR, en date du 30 août dernier, un agent a fait part de son intention de démissionner à compter du 1^{er} décembre 2021.

Mme le Maire précise que cet agent sera reçu en Mairie le 23 septembre 2021, afin que lui soient exposées les solutions alternatives à cette démission.

- **Saisie du Comité Médical pour 2 dossiers :**

Le Conseil Municipal est avisé que le Comité Médical a été saisi pour 2 dossiers :

- Prolongation d'un congé de Grave Maladie
- Arrêt de travail en maladie ordinaire, supérieur à 6 mois.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

21-09-22-008 : Cimetière : Problématique de l'entretien et Travaux de reprise de concessions

• Problématique de l'entretien

Madame le Maire rapporte que des usagers se plaignent régulièrement du manque d'entretien du cimetière: l'interdiction de l'utilisation de produits herbicides et les conditions météorologiques de ces derniers mois (très pluvieux), ont favorisé le développement rapide des mauvaises herbes.

Madame le Maire précise que ce phénomène est constaté dans de nombreuses communes.

Madame le Maire expose que diverses solutions pourraient être envisagées afin de pallier ce problème :

- La mise en place d'une signalétique expliquant cet état de fait et invitant les usagers et administrés à participer à l'entretien du lieu.
- La poursuite de l'enherbement des allées
- L'externalisation de l'entretien.

Pour cette dernière option, M. Michel BOUHABEN présente une proposition émise par la société INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ADAPTÉ, EA LES GUERIDES de NEUILLE (49) :
Désherbage manuel, 12 passages par an : 652.00 € H.T. x 12, soit 7824.00 € H.T. par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette première solution et décide de la mise en place d'un affichage expliquant cette démarche.

Il est par ailleurs décidé de demander à l'ESAT de POMPOIS de transmettre une proposition chiffrée d'une telle prestation.

• Travaux de reprise de concessions

- Madame le Maire présente un devis reçu de la société Espace Funéraire GOBIN PORTET, pour la démolition de 5 anciens monuments et caveaux qui ont fait l'objet d'une procédure de reprise en 2011, pour un coût global de 2700.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des devis supplémentaires soient demandés à 2 autres sociétés et à réception :

- Autorise Mme le Maire à signer l'offre présentant le tarif le plus bas,
- Donne pouvoir à Mme le Maire de donner son accord pour exécution des travaux.
-

• Abattage d'un cyprès

Les travaux sont estimés à 465 €.

Le Conseil valide le devis présenté.

• Travaux d'entretien de chapelles

M. BOUHABEN expose que les membres de la commission en charge du cimetière se proposent d'intervenir pour réaliser des travaux de protection des toitures

endommagées de certaines chapelles qui font actuellement l'objet de l'opération actuelle de reprise de concessions.

21-09-22-009 : Repas des aînés

Madame le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, le Repas des Aînés (Repas gratuit pour les plus de 66 ans), n'a pas pu avoir lieu depuis 2019 et propose de réfléchir à un dispositif différent à offrir aux administrés concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'organisation d'un repas, qui permettra de célébrer les aînés de la commune et également les fêtes de fin d'année, et retient la date du 11 décembre 2021.

En outre, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de constituer un petit groupe pour l'organisation et la préparation de cet événement : réalisation des invitations, réservation d'un traiteur, recherche d'un animateur...

21-09-22-010 : Défense incendie : poursuite des travaux à réaliser

Monsieur Thierry DECESVRE rapporte qu'en début d'année, les services du SDSIS ont précisé les travaux restant à programmer sur le territoire Nord de la commune.

La SARL NOIRALT doit venir sur site en semaine 39 pour chiffrer les travaux préalables de terrassement et une demande de devis est en cours concernant la fourniture de citernes.

Monsieur Thierry DECESVRE précise que deux ou trois points de défense incendie pourront être réalisés dans l'année :

- La Giraudière
- La Petite Gare
- Le Château de Sanzay

L'étude chiffrée sera présentée lors de la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

21-09-22-011 : Restaurant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier LRAR reçu le 15 septembre dernier, Monsieur NOGUES Pascal a déclaré cesser son activité au 31 décembre 2021.

Le contrat de bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux, courant jusqu'au 31 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer concernant la facturation du loyer correspondant au 1^{er} trimestre 2022.

Après en avoir délibéré et avoir voté, il est décidé :

- De facturer le loyer du restaurant correspondant au 1^{er} trimestre 2022 (9 voix POUR – 3 voix CONTRE – 3 abstentions).
-

21-09-22-012 : Synthèse et Rapport annuel sur le fonctionnement des services « déchets ménagers » et « assainissement » et Rapport d'activités de la CCT

Madame le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels pour l'année 2020 :

- I.1.2021-09-14-AG02 - Présentation du rapport d'activités 2020 de la CCT (annexe).
- IV.2.2021-09-14-A03 - Rapport annuel 2020 Assainissement (annexe 1).
- IV.2.2021-09-14-A03 - Rapport annuel 2020 Assainissement (annexe 2).
- IV.3.2021-09-14-DM01 - Rapport déchets ménagers 2020 (annexe).

Tous ces rapports ont été adoptés par le Conseil Communautaire du 14 septembre 2021 et sont à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

21-09-22-013 : Étang de La Ballastière :

Projet de création d'un Club de pêche

M. Michel BOUHABEN présente au Conseil Municipal, un courrier reçu de M. Stéphane CUREAU relatif à un projet de création d'un club / association de pêche de compétition à La Ballastière.

Ce projet entraînerait la mise à disposition de la moitié de l'étang de La Ballastière, 1 à 2 fois par an, afin d'y organiser des concours d'envergure départementale ou régionale, voire même nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable à ce projet et charge M. BOUHABEN de rencontrer les membres de ce groupe pour finaliser les conditions d'utilisation de l'étang.

Poissons-chats

Depuis le début de l'été, une campagne de pêche des poissons chats au moyen de nasses est réalisée : M. Michel BOUHABEN indique qu'à ce jour, environ 1260 Kgs de poissons chats ont été capturés et remercie l'équipe municipale qui participe à cette opération.

Analyse d'eau

M. BOUHABEN rappelle qu'une analyse d'eau de l'étang de La Ballastière, réalisée le 03 juin, a révélé un manque d'oxygène en raison de la présence de bactéries anaérobies, mais sans danger pour la santé et que la seconde analyse, en eaux plus profondes, a confirmé ce résultat.

Il est proposé de procéder à une nouvelle analyse d'eau, afin de constater son évolution.

Réalisation de travaux au niveau de la plage

Dans le cadre de l'organisation des épreuves de triathlon sur le site de La Ballastière, le club de THOUARS a fourni du câble et des coffrets électriques pour permettre la desserte de plusieurs zones au niveau de l'extrémité nord de l'étang, à charge pour la commune de réaliser le terrassement pour l'enfouissement du réseau.

Un devis a été établi par la Société FRANS BONHOMME, pour la fourniture de fourreaux et d'un tuyau d'eau pour un montant de 1897.97 € H.T

21-09-22-014 : Isolation des bâtiments communaux : étude en cours

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous était organisé avec la société PREMIUM ENERGIE, le 18 septembre dernier, au sujet du dispositif relatif aux Certificats d'Economie d'Energie pour l'isolation des bâtiments à 0 €.

Ce projet concernerait les logements communaux, ainsi que les gîtes de La Ballastière.

Madame le Maire précise que pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de signer au préalable une convention qu'elle présente à l'assemblée.

Le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet d'isolation des bâtiments,
 - Donne pouvoir à Madame le Maire de signer la convention pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.
-

21-09-22-015 : Circulation Route de la Bleuraie

Madame le Maire expose que des convois agricoles de grande taille et de forte charge empruntent cette voie communale occasionnant des vibrations dans les maisons d'habitation riveraines.

Considérant qu'il existe d'autres voies de desserte, il est proposé de réfléchir à une interdiction de cette voie à tous les véhicules de plus de 3.5 tonnes.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'interdire l'accès de la voie communale – Route de la Bleuraie, à tous les véhicules agricoles de plus de 3.5 tonnes et d'en informer les personnes concernées par courrier.

21-09-22-016 : Véhicule SCUDO

M.DECESVRE expose que le véhicule SCUDO, utilisé par les agents techniques est actuellement en panne, la société SMRV a été sollicitée pour un diagnostic et a chiffré le coût des réparations à environ 2400.00 € H.T. (embrayage, distribution...).

Etant donné l'état et la vétusté du véhicule, des recherches sont en cours pour son remplacement par un modèle équivalent, pour un budget d'environ 15000 €, et plusieurs devis ont été établis :

- **SAGA AUTOMOBILES – THOUARS :**
PEUGEOT EXPERT – mise en circulation : 31/01/2018 – Kms : 114950 – Prix : 19990 € H.T.
 - **SAGA AUTOMOBILES – THOUARS :**
PEUGEOT EXPERT – mise en circulation : 28/06/2017 – Kms : 67632 – Prix : 21590 € H.T.
 - **CITROËN - CHATELLERAULT :**
OPEL VIVARO – mise en circulation : 04/06/2020 – Kms : 14524 – Prix : 17332 € H.T.
 - **SARL LANDAIS – DOUÉ-LA-FONTAINE :**
PEUGEOT EXPERT – mise en circulation : 14/02/2018 – Kms : 124802 – Prix : 14990 € H.T.
- D'autres propositions sont attendues.

Le Conseil donne pouvoir à Mme le Maire pour étudier les différentes propositions et retenir l'offre la plus avantageuse.

21-09-22-017 : vente de bois sur pied

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la déviation de BRION, certains travaux annexes n'ont pas pu être réalisés et ne le seront pas. Il s'agit notamment de la création de quatre voies d'accès pour la déserte de parcelles boisées. Les réserves foncières ont bien été faites et attribuées à la commune mais elles sont restées boisées et ne permettent donc pas d'accès des véhicules.

Après en avoir délibéré, il est proposé de vendre sur pied le bois sur ces parcelles au prix de 50 € la corde.

Un avis sera affiché sur les panneaux municipaux.

21-09-22-018 : salle de la Ballastière - tarification spéciale

Madame le Maire présente une demande de tarification spéciale pour la location de la salle de La Ballastière par l'association communale « les couac's » pour la présentation de leur spectacle le week-end des 5 et 6 février 2022.

A titre exceptionnel et après en avoir délibéré, le Conseil accepte de louer la salle pour le week-end des 5 et 6 février 2022 au tarif de 520.00 €.

21-09-22-019 : Informations diverses

a) CPI

M. Michel BOUHABEN et M. Patrice HERBILLON présentent le compte-rendu de la réunion avec le SDIS, qui s'est tenue au SDIS des Deux-Sèvres le 13 septembre 2021, dans le cadre du projet d'intégration des bâtiments des Centres de Première Intervention des communes. Le SDIS doit prendre contact prochainement avec la Commune pour exposer les différentes solutions envisageables

b) Bulletin Municipal

M. Stéphane AIRAULT expose que le Bulletin Municipal de fin d'année aura pour thème « Les vendanges vues par les jeunes Saint-Martinois ».

c) Téléthon

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur ou non de l'organisation de manifestation à l'occasion de la prochaine édition du TÉLÉTHON. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer à cette manifestation cette année.

d) Réunion avec les Associations Communales

M. Michel BOUHABEN informe le Conseil Municipal de la programmation d'une réunion avec les Associations Communales le 02/10/2021, à l'ordre du jour :

- Bilan de l'année
- Plannings
- Articles Bulletin Municipal
- Calendrier des réservations 2022

e) Commission Jeunesse

- Présentation d'ateliers manuels « l'Outil en Mains » à MONTREUIL-BELLAY, destinés aux jeunes de 9 à 13 ans. Ces ateliers n'existent pas encore sur le Thouarsais, mais sont en projet.
- Présentation du Bilan concernant le dispositif « Argent de Poche »
Mme BOISNIER précise que quatre jeunes ont participé à ce programme
- Projets de la Commission Jeunesse : réflexion en cours sur la mise en place d'un conseil municipal des jeunes

f) Trotinettes électriques

Il est proposé d'organiser une sortie pour découvrir ce matériel le 06 novembre à Parthenay.

Les membres du Conseil

Mme GUIDAL Valérie	M. DECESVRE Thierry	Mme BOISNIER Françoise
M. BOUHABEN Michel	M. BUROT Pascal	M. HERBILLON Patrice
Mme DORIZON Betty	Mme MICHAUT Bernadette qui a donné procuration à Mme DORIZON Betty	M. AIRAULT Stéphane
Mme BREJEON Gaëlle qui a donné procuration à Mme Françoise BOISNIER	Mme MONORY Myriam	M. JACSON Fabrice
M. FALOURD Claude	M. LE STRAT Yann	Mme CHARETIER Jeanne